



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

organes humains

Question écrite n° 102623

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le don d'organes. L'enjeu du don d'organes va bénéficier cette année d'une couverture médiatique plus large compte tenu de la double actualité de la « grande cause nationale » et des États généraux de la bioéthique. La fondation Greffe de vie suggère au législateur une piste d'amélioration basée sur une communication massive de la loi, et ce afin que l'intégralité de nos concitoyens connaisse ce principe du droit d'opposition et comprenne ainsi le bénéfice d'évoquer avec les siens sa position de son vivant. Au-delà d'une contribution certaine à la diminution du taux de refus, une telle action garantirait aussi de protéger ses proches en les préservant d'avoir à prendre à sa place la décision ou non du prélèvement, et leur éviterait toute discussion douloureuse ou conflictuelle ainsi que tout regret ou remords par la suite. Dans cette perspective, le législateur pourrait demander d'inclure dans le contrat d'objectif et de performance de l'Agence de la biomédecine, la mission de faire connaître la loi sur le don d'organes par 100 % des Français à l'issue du prochain plan de l'agence. Cette sensibilisation au don d'organes pourrait par ailleurs s'inscrire dans le cadre d'une « semaine citoyenne » dédiée à toutes les formes de solidarité et tous les actes de citoyenneté, et participer à la prise de conscience des gestes et intentions au service d'un mieux vivre-ensemble. Il lui demande par conséquent de bien vouloir lui faire connaître la position du Gouvernement sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102623

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2011, page 2481

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)